

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 30 NOVEMBRE 2010

Date de la convocation : 15 Novembre 2010

Sous la présidence de Madame Anne-Marie KEISER

- Présents :** Mme Anne-Marie KEISER (Titulaire - Présidente), Mr Henri LAURENT (1^{er} Vice-Président - Titulaire), Mr Alain RENARD (2^{ème} Vice-Président), Mr Bernard LAURET (Titulaire - 3^{ème} Vice-Président), Mr Anacléto ALFONSO (Titulaire - Secrétaire), Mr Georges-André PASTOR (Titulaire), Mr Didier BAYARD (Titulaire), Mr Emmanuel MOULIN (Titulaire), Mr Stéphane CATALAN (Suppléant), Mr Jean-Luc LAMAISON (Titulaire), Mr Jean-Claude ORUEZABAL (Titulaire), Mr Benoît GHEYSENS (Titulaire), Mr Christian DUMONT (Titulaire), Mr François MECHINEAU (Suppléant), Mr Michel TRAVERS (Suppléant), Mr Martial MIGNET (Titulaire), Mr Bernard FRAICHE (Titulaire), Mr Patrick MEIFFREN (Titulaire), Mr Jean-Michel JACQUELIN (Titulaire), Mr Jean-Bertrand SEINTOURENS (Titulaire), Mr Jean-Pierre LEAL (Suppléant), Mr Alain BOUSSIÉ (Titulaire), Mr Marc LEROY (Titulaire), Mr Pierre-Didier LAMOUREUX (Titulaire), Mr Philippe BOISSONNEAU (Titulaire), Mr Claude COMIN (Titulaire), Mr Bernard BORDAS (Titulaire), Mr Laurent BELLOC (Titulaire), Mr Jean BUNGERT (Titulaire), Mr Marc VIGUIÉ (Titulaire), Mr Francis DUSSILLOLS (Titulaire), Mr Jean-Louis SAUMON (Titulaire)
- Excusés :** Mr Philippe CARREYRE (Suppléant), Mr Christian GAUBERT (Titulaire), Mr Philippe PLISSON (Titulaire), Mr Jean TOUZEAU (Titulaire), Mr le Payeur Départemental de la Gironde, Mr Alain PASTUREAU (Titulaire), Mr Alain PARMENTIER (Titulaire), Mr Bernard ROUSSET (Titulaire), Mr Xavier PITON (Titulaire), Mr Grégory JOSEPH (Titulaire), Mr Mickaël FELLONNEAU (Titulaire), Mr Alain QUEYRENS (Titulaire), Mr Daniel DUBOURG (Titulaire)
- Absents:** Mr Serge LAMAISON (Titulaire), Mr Pierre LOTHAIRE (Titulaire), Mr Thierry GELLÉ (Titulaire - Membre associé), Conseil Régional d'Aquitaine (Membre associé), Mr Bernard BOURNAZEAU (Titulaire), Mme Hélène ESTRADE (Titulaire), Mr Serge RAYNAUD (Suppléant), Mr Daniel MILLIET (Titulaire), Mr Didier OCHOA (Titulaire), Mr Nicolas TARBES (Titulaire), Mr Georges BERNARD (Titulaire), Mr Gérard GOUVERNEUR (Suppléant)

**DÉLIBÉRATION N°2010-11-30 C
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011**

I/ Exposé des motifs

S'agissant des réseaux de communications électroniques à haut débit :

Le Syndicat mixte a accompli les objectifs qui lui ont été assignés sur la couverture des zones blanches, la mise en place d'une infrastructure publique de collecte et le raccordement en très haut débit des points d'intérêt public contractualisés dans le cadre du contrat de partenariat public privé. L'accès à une offre à 2 Mbit/s toutes technologies confondues (ADSL principalement et Satellite) est désormais une réalité en Gironde.

L'évolution des pratiques et des besoins grandissants en termes de débits (supérieurs à 2 Mbit/s) montre que le Syndicat doit enclencher de nouvelles actions d'envergure de couverture des territoires. Cette action implique de nouveaux outils d'aide à la décision (schéma directeur, étude de couverture après travaux, schéma d'ingénierie) pour orienter la décision publique d'ici mi 2011 en répondant aux questions suivantes :

- Faut-il réaliser un projet de montée en débit sur la technologie ADSL ou enclencher directement un projet de fibre optique à l'abonné?
- Comment utiliser au mieux la clause d'extension du contrat de PPP?
- Comment déterminer et prioriser les zones considérées comme encore insuffisamment couvertes après l'action du projet, notamment celles où le 2Mbit/s n'est accessible que par satellite ?
- Quelles sont les nouvelles sources de financement?

De manière complémentaire, le besoin de connaissance des réseaux existants (Réserve de fourreaux publics disponibles) ainsi que les demandes spécifiques d'extension des membres du Syndicat requièrent la mise en place d'une compétence mutualisée pour les collectivités au sein du Syndicat. En effet, la cartographie de ce patrimoine public est essentiel à la valorisation de l'action en cours et à venir. Il est proposé de recruter un technicien cadre B pour répondre à ce besoin.

L'étendue du champ d'action du Syndicat mixte implique en outre d'élargir le périmètre du budget annexe appelé CPPP à compter du 1er Janvier 2011 pour le nommer « aménagement numérique du territoire », toujours sous la nomenclature comptable M4.

Concernant la mise en place de services numériques d'administration électronique mutualisés pour les membres

A l'instar du besoin de couverture internet pour les girondins, les services numériques administratifs existent mais restent à déployer dans les collectivités. Trois raisons imposent ce déploiement: conformité juridique, demande des citoyens pour des démarches administratives récurrentes disponibles 24h sur 24h, demande des agents territoriaux pour mieux travailler.

Les collectivités girondines ont décidé de se regrouper et mutualiser le déploiement d'une infrastructure de communications électroniques en propriété publique. C'est sur ces mêmes principes que la nouvelle action du syndicat vers les services numériques administratifs sera menée à partir des fondamentaux suivants :

DÉLIBÉRATION N°2010-11-30 C
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

- la mutualisation concernera les infrastructures et les compétences essentielles (salle serveurs, logiciels, ressources humaines) à la mise en place des services,
- les investissements restent en propriété publique, sont valorisés et maintenus par le syndicat,
- Les collectivités maîtrisent leur patrimoine de données publiques immatérielles afin de garantir leur accès, leur valorisation et leur pérennité.

Cet accompagnement à la dématérialisation bénéficiera à toutes les communautés de communes et d'agglomération membres du syndicat mais également à toutes les communes membres des communautés de communes et d'agglomération.

Le choix d'adhérer aux services numériques mutualisés incombe à chaque membre et est de caractère facultatif.

Ce projet au delà de la dématérialisation des procédures et de la conformité réglementaire imposée pour les collectivités s'attachera à apporter à toutes les communes girondines des outils et un environnement numérique propice à la mise en place d'outils à destination des populations. L'objectif est de garantir les mêmes services administratifs numériques à tous les girondins, quelque soit leur situation géographique et cela en continuité avec l'action du syndicat qui vise à garantir un accès compétitif à Internet pour tous les girondins.

Le choix des contenus des services proposés s'est tourné tout naturellement vers le besoin le plus urgent et demandé des membres du syndicat sur les services d'administration électronique. En prenant acte du besoin des communautés de communes et d'agglomération membres de Gironde numérique d'accompagnement pour la mise en place de la dématérialisation des procédures administratives, le Syndicat mixte, a pris le soin de construire un nouveau projet de services en concertation avec toutes les directions des communautés de communes et d'agglomération girondines qui permettra de dématérialiser en toute maîtrise et en toute sécurité juridique des données publiques :

- la signature des actes administratifs,
- les marchés publics,
- le contrôle de légalité,
- la comptabilité publique (y compris les pièces justificatives),
- l'archivage intermédiaire et légal.

En reprenant les projets mutualisés et publics déjà initiés par la Région Aquitaine ou le GIP-AtGÉRI pour la gestion des données géographiques, le projet sera en mesure de proposer dès le début de l'année 2011 des contreparties opérationnelles et tangibles aux adhésions facultatives des membres, adhésions qui doivent à moyen terme assurer la pérennité d'un projet qui, même s'il se donnera tous les attributs d'une prestation de service en termes de qualité de services (formation, paramétrage sur site, numéro d'appel pour aide (hot line)), est un outil de mutualisation qui ne fonctionnera que si un nombre minimum de membres accepte d'adhérer et d'y contribuer financièrement.

DÉLIBÉRATION N°2010-11-30 C
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

Un tel projet nécessite la création de deux postes pour l'année 2011 pour sa mise en place. Toute nouvelle mise en place de service, au delà des services de base impliquera le recrutement d'agents supplémentaires.

III/ Perspective financière

Budget Principal

La proposition du Budget 2011 est prévue à partir des contributions des membres et d'une reprise anticipée des résultats 2010.

Il est prévu de modifier l'actuel cadre comptable M4 pour le passer en M14 afin de traduire fidèlement l'activité administrative du Syndicat.

Le Bureau Syndical de Gironde Numérique propose ainsi de ne pas augmenter les adhésions pour l'année 2011 comme cela a été le cas depuis la création du Syndicat mixte (2007). Le montant total des adhésions est ainsi identique pour la quatrième année consécutive. Ce montant évoluera en fonction des nouveaux potentiels fiscaux et recensement de la population.

Pour tenir compte de l'embauche d'un nouvel agent et de la prise en compte de l'inflation et du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), le montant des adhésions devrait augmenter à compter de 2012 de 4% et de 3% à partir de 2013.

Le budget principal sera retracé de la manière suivante:

Dépenses récurrentes du syndicat

Les dépenses récurrentes du syndicat sont couvertes par les contributions obligatoires. Un appel à contributions en tant qu'adhésion au Syndicat Mixte sera fait tant pour les besoins d'investissement que pour les charges de fonctionnement du Syndicat Mixte qui sont des dépenses obligatoires.

Les recettes prévisionnelles attendues d'une part des 45 Communautés de Communes et d'Agglomération et, d'autre part, du Département de la Gironde, s'élèveraient respectivement à 218.772 euros et à 226.527 euros.

En fonctionnement, la somme totale des recettes prévue par les contributions est de 445.299 euros.

Restes à Réaliser

Les restes à réaliser 2010 seront couverts par la reprise anticipée du résultat. Ils correspondent principalement aux marchés d'études en cours (Contrôle travaux, suivi financier et aide à la réalisation du schéma directeur) pour un montant estimatif de 225.000 euros hors taxes.

Les services numériques

Les dépenses liées à la mise en place des services numériques correspondent principalement au financement des infrastructures, des matériels, des logiciels et des ressources humaines. L'équilibre du modèle économique dépend de l'adhésion facultative des membres du Syndicat.

DÉLIBÉRATION N°2010-11-30 C
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

La modélisation économique apporte les éléments nécessaires suivants :

- le recrutement de deux agents dédiés pour la mise en place initiale;
- la création d'une infrastructure mutualisée dans des salles serveurs publiques sécurisées.

L'équilibre économique est estimé à environ quatre ans si le nombre d'adhésions prévisionnels se réalise. Le déficit d'exploitation généré dans les trois premières années de la mise en place du projet est compensé par l'excédent du résultat 2010.

Budget Annexe

Ce budget retrace les écritures liées au Contrat de Partenariat pour payer les loyers afférents comprenant les loyers L1 (Investissements), L2 (Financement), L3 (Exploitation), L4 (Impôts et Taxes). Le budget présenté rend compte des contributions du Département de la Gironde, des EPCI adhérentes et de la Région Aquitaine. Ce budget primitif prendra également en compte le résultat reporté 2010.

Les loyers qui suivent reprennent le vote de la délibération fixant les AE-AP/CP (Autorisations d'Engagement, Autorisation de Programmes et Crédits de Paiement). Les crédits de paiement alloués pour les loyers comprennent une marge de sécurité par rapport aux loyers contractuels afin de ne pas être en difficulté comptable vis-à-vis des échéances contractuelles lors des ajustements mineurs des loyers d'exploitation.

Les hypothèses de réalisation budgétaire sont réalisées en tenant compte de l'avance de 3.000.000 € sur loyers d'investissement effectuée en 2010 permettant de faire baisser le loyer de financement L2 de l'année 2011.

Exploitation

Les dépenses sont évaluées à 4.210.204 euros :

- Loyers L2 : 2.087.473 euros,
- Loyers L3 : 1.968.717 euros,
- Loyers L4 : 154.014 euros.

Les recettes prévisionnelles comprennent notamment les apports des membres, les recettes commerciales et le résultat reporté.

Investissement

Les dépenses sont évaluées à 5.077.000 euros :

- Loyers L1 : 4.493.000 euros,
- Amortissement des subventions d'investissement : 584.000 euros

Les recettes prévisionnelles sont évaluées à 5.077.000 euros

- EPCI adhérentes : 1.877.000 euros,
- Conseil Régional d'Aquitaine : 1.000.000 euros,
- Résultat reporté évalué à 2.200.000 euros.

Le résultat reporté ainsi que les amortissements des subventions d'investissement seront ajustés d'ici le vote du Budget primitif 2011.

**DÉLIBÉRATION N°2010-11-30 C
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011**

REVUE
12-10
PAGE 33

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMÉRIQUE,

le **30 NOV. 2010**

Pour expédition conforme.

La Présidente
du Syndicat Mixte Gironde Numérique



Anne-Marie KEISER

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique – Rue du Corps Franc-Pommiès – Tour « Croix-du-Palais » Rez-de-Rue – 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 99 66 04 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°2010-11-30 C
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

BOULE
12-10
PREF 30

Détail du vote plural

	Délégués Conseil Général 5.75 voix / délégué	Délégués EPCI 1 voix / délégué	TOTAL
Membres présents	17,25	29	46,25
Suffrages exprimés	17,25	29	46,25
Votes pour	17,25	29	46,25
Votes contre	0	0	0
Abstentions	0	0	0